

## NOTE

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Pour information:

A Mesdames et Messieurs les  
Gouverneurs de Province  
A Mesdames et Messieurs  
les Commissaires d'arrondissement

<b>Votre correspondant</b> Christophe Verschoore	<b>T</b> 02 518 20 46	<b>Votre référence</b>	<b>Annexes</b> 1
<b>E-mail</b> <a href="mailto:Christophe.verschoore@rrn.fgov.be">Christophe.verschoore@rrn.fgov.be</a>	<b>F</b> 02 518 25 30	<b>Notre référence</b> III.21/723.1/2112/10	<b>Bruxelles</b> <b>25 -02- 2011</b>

---

### **Nouvelle circulaire concernant l'inscription d'enfants adoptés aux registres de la population et modifiant la circulaire du 27 mai 2010 relative au même sujet.**

---

Madame, Monsieur,

A la demande du Cabinet de Madame la Ministre, il a été demandé d'adapter la circulaire du 27 mai 2010 concernant l'inscription d'enfants adoptés aux registres de la population en tenant compte des remarques émises par le SPF Justice. L'Office des étrangers a également fait part de certaines remarques.

Par conséquent et afin de tenir au mieux compte des remarques de nos partenaires, une réunion de concertation a été organisée entre les différents services concernés afin d'adapter la circulaire. Elle a eu lieu le 15 décembre 2010 entre mon service, le SPF Justice et l'Office des étrangers.

En janvier 2011, tous les partenaires concernés par cette problématique (SPF Justice, Office des étrangers, Communauté française et Communauté flamande) ont donné leur accord quant au nouveau projet de circulaire relatif à l'inscription des enfants adoptés aux registres de la population.

Vous trouverez donc, en annexe, la nouvelle circulaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Etienne VAN VERDEGEM  
Conseiller  
Chef du Service Population et Cartes d'identité

